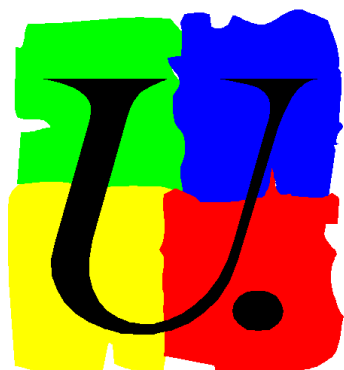


Élection au comité technique paritaire spécial (CTPS) Académie d'Orléans-Tours - Scrutin du 26 janvier 2010



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

**Pour la défense de nos emplois
et de nos carrières,**

**Pour le maintien d'un réel
service public au Rectorat
comme dans toutes les IA,**

VOTEZ FSU !

Le 26 janvier prochain, vous allez choisir vos représentants au Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS), propre à tous les personnels, titulaires comme non titulaires du Rectorat et des six Inspections Académiques.

Cette nouvelle instance a vocation à examiner toutes les questions collectives relatives à l'organisation des services, les suppressions et transformations de postes, les modalités d'application du régime indemnitaire ou la formation des personnels.

Dans quel contexte les CTP Spéciaux sont-ils mis en place ?

Depuis quelques années, les services académiques (IA et Rectorat) font l'objet d'attaques sans précédent !

Transferts de missions et suppressions de postes se succèdent, avec comme conséquences pour les personnels, la « mobilité » imposée, la précarité croissante, l'alourdissement des tâches, les pressions accrues au travail et l'augmentation considérable des situations de souffrance au travail...

La fonction de proximité des missions des IA est aujourd'hui grandement menacée. Et de nouvelles suppressions de postes sont encore annoncées dans les services académiques pour 2010 !

Dans ce contexte de déréglementation imposé par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), nous refusons que ces CTP ne soient qu'un instrument d'accompagnement du démantèlement des inspections académiques et de l'asphyxie des personnels du Rectorat.

Ce que la FSU refuse :

- Les suppressions d'emplois qui s'annoncent au Rectorat et dans les IA
- Tous nouveaux transferts de missions des IA vers le Rectorat
- La mise en concurrence généralisée des collègues et l'opacité dans l'attribution des primes dans les services académiques
- Un accès de plus en plus réduit aux formations et la poursuite de la baisse des crédits permettant la promotion sociale ou la réussite aux concours.

Ce que nous défendrons au CTPS :

- Le maintien du service public de proximité, au plus près des usagers,
- Des créations de postes à la hauteur des besoins,
- L'égalité de traitement : abrogation de l'unique PFR ; intégration des indemnités dans le salaire après alignement sur le régime le plus favorable ; gestion transparente des primes,
- La titularisation des contractuels et l'attribution d'indemnités aux contractuels,
- Des moyens financiers suffisants pour permettre à nos services de fonctionner correctement au quotidien.

Le 26 janvier prochain, défendez vous !

Non à la disparition des six IA !

**Non à l'asphyxie du Rectorat d'Orléans
à coups de transferts de missions des IA !**

Oui au maintien du service public !

VOTEZ FSU !